



Exécution d'une saisie sur salaire

Par **vava**, le **06/08/2010** à **14:11**

Bonjour,

Mes parents sont bénéficiaires d'une décision de justice prévoyant une saisie sur salaire pour cause de loyers impayés.

Le problème c'est qu'entre temps, leur débiteur a changé d'employeur sans donner les coordonnées du nouvel employeur.

Leur avocat leur a alors dit qu'il ne pouvait rien faire tant qu'il ne disposait pas des coordonnées du nouvel employeur, et que c'était à eux de trouver cette information.... Etant étudiante en droit, cette réflexion de l'avocat me choque.

J'aurais aimé savoir quels recours s'offrent à eux. En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

Vanessa

Par **amajuris**, le **06/08/2010** à **18:15**

bjr,

il faut voir un huissier de justice qui a le monopole de l'exécution des décisions de justice avec le titre exécutoire du jugement. ce n'est pas le rôle de l'avocat.

les huissiers disposent de moyens pour retrouver un débiteur (fichiers des comptes bancaires FICOBA entre autres).

cdt

Par **vava**, le **07/08/2010** à **03:57**

Merci beaucoup pour votre réponse!